



REGLEMENT PARTICULIER MODERNE

15^{ème} RALLYE DU VAL D'ORAIN

25 Mai 2024

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	Lundi 25 Mars 2024
Ouverture des engagements :	Lundi 25 Mars 2024
Clôture des engagements :	Lundi 13 Mai 2024 (Minuit)
Parution du carnet d'itinéraire :	Samedi 18 Mai 2024
Dates et heures des reconnaissances :	Samedi 18 Mai 2024 de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 Vendredi 24 Mai 2024 de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Vérifications des documents le :	Vendredi 24 Mai 2024 de 17h00 à 21h00
Lieu :	Gymnase de Chaussin
Vérifications des voitures le :	Vendredi 24 Mai 2024 de 17h15 à 21h15
Lieu :	Gymnase de Chaussin
Heure de mise en place du parc de départ le :	Vendredi 24 Mai 2024 de 17h30 à 21h30
Lieu :	Gymnase de Chaussin
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le :	Vendredi 24 Mai 2024 à 20h00
Lieu :	Mairie de Chaussin
Publication des équipages admis au départ le :	Vendredi 24 Mai 2024 à 21h45
Lieu :	Gymnase de Chaussin
Publication des heures et ordres de départ le :	Vendredi 24 Mai 2024 à 21h45
Lieu :	Gymnase de Chaussin
Départ de la 1 ^{er} Etape le (<i>Première Voiture</i>) le :	Samedi 25 Mai 2024 à 9h00
Lieu :	Gymnase de Chaussin
Arrivée de la 1 ^{er} Etape (<i>Première Voiture</i>) le :	Samedi 25 Mai 2024 à 18h00
Lieu :	Gymnase de Chaussin
Vérification finale le :	Samedi 25 Mai 2024
Lieu :	Garage GP Automobile Chaussin
Taux horaire de la main d'œuvre :	60 € TTC
Publication des résultats le :	Samedi 25 Mai 2024, ½ heure après l'arrivée du dernier concurrent
Remise des prix le :	Samedi 25 Mai 2024, ½ heure après l'affichage définitif du Rallye
Lieu :	Gymnase de Chaussin

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile du JURA organise le 15^{ème} Rallye du Val d'Orain en qualité d'organisateur administratif.

L'Association Ecurie du Val d'Orain organise le 15^{ème} Rallye du Val d'Orain en qualité d'organisateur technique.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile BOURGOGNE FRANCHE COMTE sous le numéro **26** et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro **162** en date du **22/02/2024**

Comité d'Organisation

Président : **Christophe BOURGES**

Membres : **Le bureau et les membres de l'ASA JURA**

Secrétariat du Rallye

Téléphone : **07.61.97.07.84**

Mail : asa.jura@laposte.net

Internet : www.asajura.fr

Permanence du Rallye : **Mairie de Chaussin**

Organisateur technique

Nom : **ECURIE DU VAL D'ORAIN**

Adresse : **4 rue des Frères POUSSOT – 39120 CHAUSSIN**

Téléphone : **07.61.97.07.84**

Courriel : ecurie.du.val.dorain39@gmail.com

Secrétariat du Rallye pour les concurrents

Nom : **ECURIE DU VAL D'ORAIN – RALLYE DU VAL D'ORAIN**

Adresse : **200 rue des Prés Dole – 39800 MONTHOLIER**

Téléphone : **06.69.24.67.87**

Courriel : ecurie.du.val.dorain39@gmail.com

Permanence du Rallye : **Mairie de CHAUSSIN**

Le : 24 Mai de 16h00 à 23h00 et le 25 Mai de 07h30 à 23h00

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs présidents : Josiane CHARLIEUX Licence n° 9434
Commissaires Sportifs : Joël JUGNIOT Licence n° 6813
Commissaires Sportifs : Marc PENIDE Licence n° 8237
Directeur de Course : Christian HAMON Licence n° 29685
Directeur de Course Adjoint : Philippe DREAU Licence n° 2281
Directeur de Course Adjoint aux ES : J-Paul BROTTIER Licence n° 13533
Directeur d'épreuve chronométrées ES 1/3/5 : Pierre GUELAUD Licence n° 15125
Directeur de Course Adjoint ES 1/3/5 : Pierre GODOT Licence n° 23434
Chronométreurs départ ES 1/3/5 : Jean-Marie TSCHOFFEN Licence n° 196872
Chronométreurs arrivée ES 1/3/5 : Licence n°
Médecin Chef : ES 1 / 3 / 5 Stéphanie DAZY
Directeur d'épreuve chronométrées ES 2/4/6 : Martial PEUGEOT Licence n° 236865
Directeur de Course Adjoint ES 2/4/6 : J-Marc DELOY Licence n° 6830
Chronométreurs départ ES 2/4/6 : Sylvie FAIVRE Licence n° 11039
Chronométreurs arrivée ES 2/4/6 : Licence n°
Médecin : ES 2 / 4 / 6 Julie CHENUT
Directeur de Course Véhicule 00 : Marc BRODUT Licence n° 40573
Directeur de Course Véhicule 000 : Philippe SOUCELIER Licence n° 30892
Directeur Administratif : Brigitte DREAU Licence n° 2282
Commissaires Techniques Responsables : Michel PETETIN Licence n° 217737
Commissaires Techniques : Michel GUYOT Licence n° 4432
..... J-Louis REVERCHON Licence n° 6835
..... Bruno DIVERT Licence n° 40573
..... Jean-François GERARD Licence n° 136207
Véhicule Tricolore : Jacky LEPEULE Licence n° 13663
Véhicule Autorité : Christophe BOURGES Licence n° 13672
Véhicule Balai : Brigitte DREAU Licence n° 2282
Véhicule info : Yvan GAILLARD
Chargé des relations avec les Concurrents (CS) : Martine REVERCHON Licence n° 14505
Chargé des relations avec les Commissaires : Nicole RODRIGUEZ Licence n° 30703
Chargé des relations presse : Raymond GUINCHARD Licence n° 9092
Informatique & Classement : LC CHRONO
Sécurité radio : ALT Group

En dehors des commissaires sportifs, tous les officiels sont juges de faits.

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye régional du Val d'Orain compte pour :

- ✓ La Coupe de France des Rallyes 2024 Coef 2
- ✓ Le Challenge de la Ligue Régionale du Sport Automobile Bourgogne Franche Comté 2024 et le Trophée des Coéquipiers
- ✓ Le Challenge ASA JURA 2024

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés devront prendre connaissance de leurs heures de convocation aux vérifications administratives et techniques sur le site de l'ASA JURA - Mail : asa.jura@laposte.net

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye 15^{ème} RALLYE du VAL D'ORAIN 2024 doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **Lundi 13 Mai 2024 (minuit)**

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **130** voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : **335,00 €**
- Equipage 100% ASA JURA ou 5 engagements groupés : **315,00 €**
- Equipages 50% ASA JURA : **325,00 €**
- Sans la publicité facultative des organisateurs : **670,00 €**
- Véhicules de démonstrations : **180,00 €**

Toute demande d'engagement transmis avant le 28 avril 2023 (cachet de la poste faisant foi) : 315,00€

- Sur chaque engagement il sera prélevé **5€** pour le challenge des commissaires de la Ligue Bourgogne Franche-Comté

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement, **avant le Lundi 13 Mai 2024 (Minuit)** à l'adresse suivante, (cachet de la poste faisant foi).

ECURIE DU VAL D'ORAIN – RALLYE DU VAL D'ORAIN

200 rue des Prés Dole - 39800 MONTHOLIER

Tel : **06.69.24.67.87**

Courriel : ecurie.du.val.dorain39@gmail.com

- L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ de la compétition, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée ou par mail à l'adresse suivante :

ecurie.du.val.dorain39@gmail.com

La retenue sera :

- Aucune retenue ne sera appliquée pour les forfaits sous réserve qu'ils soient justifiés et déclarés avant l'ouverture des vérifications administratives complémentaires

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée uniquement à l'intérieur du parc d'assistance.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 15^{ème} Rallye du Val d'Orain représente un parcours de 143,40 km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 36,00 km.

Les épreuves spéciales sont :

- ES 1 / 3 / 5 « MOUTHIER-en-BRESSE / AUTHUME-en-BRESSE » 5.00Km.
- ES 2 / 4 / 6 « Les HAYS / ASNANS BEAUVOISIN » 7,00Km.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.1.4P. DEMONSTRATIONS

Le 15^{ème} Rallye du Val d'Orain intégrera des voitures de démonstration qui évolueront entre le rallye VHC et le rallye Modernes.

Un règlement spécifique pour ces voitures de démonstration est établi.

Recommandation véhicule de démonstration - Rallye du Val d'Orain 2024

Vous devrez présenter les documents suivants aux vérifications administratifs, puis vérifications techniques :

Voiture de série

- Carte grise
- Assurance
- Contrôle technique à jour.
- Pneu de compétition interdit
- **Licence Minimum Commissaires C**
- Permis de conduire en cours de validité.

Voitures de compétition sont tolérées mais doivent être :

- Conformes sur l'équipement de sécurité, en doublure du rallye mais éligibles dans la discipline.
- Les équipages devront être en possession d'une **Licence Minimum Commissaires C**.

Equipement Pilote - Co pilote

- Tout vêtement synthétique est interdit
- Casque - gants tolérés.

Pour toute demande de licence, veuillez-vous adresser à l'ASA JURA, par mail : asa.jura@laposte.net

L'asa Jura vous accompagnera dans les démarches à suivre auprès de la FFSA.

Les véhicules de démonstration ne seront pas chronométrés.
Les dépassements sont formellement interdits.
Les reconnaissances et les prises de note sont interdites.
Le Directeur de Course pourra également fixer une moyenne à sa discrétion.
Le Directeur de Course se donne le droit d'exclure tout équipage pour comportement non adapté.

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3 passages, des contrôles seront effectués par les organisateurs et le Gendarmerie.

Ces derniers transmettront au directeur de course des dossiers pour application des sanctions prévues dans la réglementation générale des rallyes.

6.2.1P

Les reconnaissances seront ouvertes **UNIQUEMENT** du :

- **Samedi 18 Mai 2024 de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00**
- **Vendredi 24 Mai 2024 de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00**

Le road book est à retirer à CHAUSSIN (39120), BAR PMU « Café du Centre »

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Trophée et Prix

Sur le podium d'arrivée final avec un trophée souvenir remis à chaque équipage ayant terminé l'épreuve.

Des trophées récompenseront également des commissaires désignés par le sort.

Scratch :

1 ^{er} :	200 € + Engagement 2024 + 1 Trophée
2 ^e :	150 € + 1 trophée
3 ^e :	100 € + 1 trophée
4 ^e :	50 € + 1 Trophée (si 120 concurrents)

Féminin :

1 ^{er} :	120 € + 1 Trophée
2 ^e :	1 Trophée
3 ^e :	1 Trophée

Classe :

1 ^{er} :	300 € + 1 Trophée (si 4 ou plus de 4 partants)
2 ^e :	200 € + 1 Trophée (si 6 ou plus de 6 partants)
3 ^e :	100 € + 1 Trophée (si 8 ou plus de 8 partants)
4 ^e :	50 € + 1 Trophée (si 12 ou plus de 12 partants)

Les prix sont cumulables mais divisés par 2 si le nombre de partants est de 3 ou moins de 3 pour le 1er de classe.
Les chèques seront envoyés aux concurrents dans la semaine suivant le rallye.

La remise des prix se déroulera le Samedi 25 Mai 2024, 30 minutes après délais de réclamation, sur le podium du parc à Chaussin.